



École Maternelle Publique Paul-Émile Victor
12, rue Paul-Émile Victor
35760 Saint Grégoire
ecole.0351901b@ac-rennes.fr 02 99 68 86 19

Procès-verbal du Conseil d'École **Mardi 16 octobre 2018**

Horaires : de 18h30 à 20h40

Personnes présentes

Représentants des parents d'élèves :

Mme ROSAIS Laëtitia	F.C.P.E.
Mme GILLET Elise	F.C.P.E.
Mme LONGCHAMP-CRAVEUR Laëtitia	F.C.P.E.
Mme ROUX Emeline	F.C.P.E.
Mme OLLIVIER-CADORET Aude	F.C.P.E.
Mme MERLINI Suzanne	F.C.P.E.
M. Bruno LIMINIER	F.C.P.E.

Représentants de la municipalité :

Mme VINET Liliane	Adjointe au Maire, chargée de l'Éducation
M. BOUVIER Fabian	Directeur Service Éducation

Professeurs :

Mme COIGNAC Emmanuelle	Grande section
Mme FROGER Emmanuelle	Moyenne et Grande sections
Mme GOETHAL Carole	Moyenne section
Mme PRIOUX Pauline	Petite et Moyenne Sections
Mme DURAND Catherine	Toute Petite et Petite Sections
Mme FORT Christine	Directrice - Toute Petite et Petite Sections

Personnes excusées :

M. GUICHOUX Philippe	Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription de Saint-Grégoire
Mme ORAIN Suzanne	Enseignante remplaçante Direction (jeudi)
M. HOUSSAY Jean-Marie	Enseignant complément de temps partiel Mme PRIOUX (lundi)

Secrétaire de séance :

Mme COIGNAC Emmanuelle	Enseignante
------------------------	-------------

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du dernier Conseil d'école
2. Résultats des élections / Installation du nouveau Conseil d'école - Modalités de fonctionnement
3. Modification et adoption du règlement intérieur - Annexe 1
4. Sécurité des élèves : Exercices évacuation Incendie et P.P.M.S.
5. Hygiène des salles de classes
6. Bilan de la rentrée scolaire 2018-2019 : effectifs et personnels - Répartition des élèves
7. Activités Pédagogiques Complémentaires - Fonctionnement
8. Projet d'école et actions/sorties des différentes classes pour l'année scolaire - Financement et O.C.C.E.
9. Préparation du budget Mairie 2018 - Fonctionnement et Investissement
10. Questions des représentants des parents d'élèves : Réponses au Courrier adressé à M. le Maire (Toilettes supplémentaires-Conditions d'accueil en cas de pluie-Présence de la Police Municipale) - Dates prochaines réunions Commission travaux et Commission restauration – Demande de mise en place d'une réunion Commission périscolaire trimestrielle.

1. Approbation du procès-verbal du dernier Conseil d'École

La charte de mutualisation des locaux proposée par les enseignantes au point 4 du Conseil d'école du 31 mai 2018 n'est pas approuvée par Mme Vinet. Depuis, un document a été rédigé en collaboration. Le dialogue établi et la bonne volonté de chacun permet un fonctionnement qui convient aux 2 parties concernées.

2. Résultats des élections/Installation du nouveau Conseil d'École-Modalités de fonctionnement

148 votants sur 288 électeurs inscrits, 15 bulletins blancs ou nuls et 133 suffrages exprimés pour un taux de 51,4 % de participation (56 % en 2017).

Liste des parents d'élèves élus sur panneau affichage entrée école.

Les modalités de fonctionnement et le rôle du Conseil d'École sont rappelés aux parents présents. Lecture document EDUSCOL.

Dates proposées pour cette année :

- | | | |
|---|-------------------------|-------------|
| ○ | Mardi 16 octobre | 18h30-20h30 |
| ○ | Mardi 5 février | 18h30-20h30 |
| ○ | Mardi 21 mai | 18h30-20h30 |

3. Modification et adoption du règlement intérieur

Le règlement intérieur est modifié et adopté – Cf. annexe 1.

4. Sécurité des élèves : P.P.M.S

○ Les Plans Particuliers de Mise en Sûreté

Présentation des P.P.M.S.

La circulaire n°2002-119 du 29 mai 2002 publiée au BO EN Hors-Série n°3 du 30 mai 2002 régit la mise en place du P.P.M.S. dans les établissements scolaires.

Les P.P.M.S. ou Plans Particuliers de Mise en Sûreté sont des dispositifs réglementaires dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes en cas d'accident majeur externe à l'établissement.

Ces plans définissent notamment les lieux de confinement répartis dans l'école, les procédures conservatoires devant être mises en place, et des conseils de gestion de la crise, dans l'attente de l'intervention des secours.

L'affichage des consignes de sécurité est présenté et expliqué aux membres du Conseil d'école. Comme annoncé par le biais du cahier de liaison, un exercice « attentat - confinement » a été réalisé le mardi 11 octobre à 10h25.

Le premier exercice incendie a été effectué le jeudi 13 septembre à 10h15.

Concernant ces 2 exercices, les consignes sont globalement respectées par l'ensemble du personnel et les élèves.

Quelques anomalies ont été constatées et remontées à la Mairie le cas échéant :

- Verrouillage porte de classe C. Durand impossible
- Alarme déclenchée classe C. Fort inaudible dans le modulaire classe C. Durand et salle A.P.S. /repos
- Alarme déclenchée en élémentaire
- Une enseignante n'avait pas fermé sa salle de classe à clef
- Les élèves étaient visibles dans l'une des classes.

5. Hygiène des salles de classe

Entretien non fait ou de manière trop superficielle.

Demande d'attribution d'heures supplémentaires pour ménage en profondeur (sol, tapis, etc.), nettoyage des jouets, vitres + nettoyage après le passage des enfants de l'accueil de loisirs dans les salles concernées par la mutualisation. M. Bouvier précise qu'il est important de lui préciser les jours où le ménage n'est pas fait. Les exigences de la mairie ont été rappelées à la société prestataire. Le pôle propreté de la Mairie devrait se charger de cette tâche lorsque les effectifs seront adaptés.

Les parents d'élèves demandent qu'en cas de pluie, le personnel ATSEM puisse disposer de serpillères et balais pour un nettoyage complémentaire. M. Bouvier répond qu'il s'en assurera : une liste de matériel sera vérifiée par le personnel et le matériel fourni si nécessaire.

Il est précisé par l'équipe enseignante que le personnel ATSEM est très impliqué et compétent et que les services techniques ont réalisé un travail étonnant, à leur service depuis la rentrée scolaire 2018.

6. Bilan de la rentrée scolaire 2018-2019 : effectifs et personnels – Répartition des élèves

Le nombre d'élèves accueillis cette année s'élève à 155 répartis sur 6 classes.

Équipe enseignante - Personnel ATSEM (Agent Territorial au Service des Écoles Maternelles) et répartition des élèves

2 TPS - 51 PS - 58 MS - 44 GS

- **Classe de Toute Petite et Petite Sections**
Mme Christine FORT/ Mme Suzanne ORAIN (jeudi)
ATSEM : Mme Nadine GAUTIER
- **Classe de Toute Petite et Petite Sections**
Mme Catherine DURAND
ATSEM : Mme Andrée LOUËT
- **Classe de Petite et Moyenne Sections**
Mme Pauline PRIOUX/ M. Jean-Marie HOUSSAY (lundi)
ATSEM : Mme Séverine NOIZET
- **Classe de Moyenne Section**
Mme Carole GOETHAL
ATSEM : Mme Marie-Hélène RIAND
- **Classe de Moyenne et Grande Sections**
Mme Emmanuelle COIGNAC
ATSEM : Mme Annabelle HILLION
- **Classe de Grande Section**
Mme Emmanuelle FROGER
ATSEM : Mme Isabelle LE MOIGNE

Un élève de l'école bénéficie de la présence d'un A.E.S.H. : M. Arnaud BERTIN.

7. Activités Pédagogiques Complémentaires – Fonctionnement

Les activités pédagogiques complémentaires sont organisées dans le cadre du projet d'école, par groupes restreints d'élèves, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial. Le temps consacré aux activités complémentaires est de 36 heures pour chaque enseignant (la Directrice n'est pas concernée).

Année scolaire 2018-2019 :

Objectif :	Développer les compétences langagières et linguistiques des petits parleurs.
Activité(s) proposée(s) :	Ateliers de langage en appui sur les projets et les apprentissages en cours.

Le courrier du DASEN précise qu'à partir de la rentrée scolaire 2018, des APC « seront spécifiquement dédiées à la mise en œuvre d'activités relatives à la maîtrise du langage et à la lecture ». Ces activités sont présentées aux parents des élèves concernés, leur accord est indispensable. Les créneaux sont fixés de 12h00 à 12h30 ou de 16h30 à 17h30 selon l'organisation des enseignantes. Cette organisation a été validée par Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale.

8. Projet d'école et actions/sorties des différentes classes pour l'année scolaire - Financement et O.C.C.E.

Projet d'école 2016-2020 Présentation : les enseignants du groupe scolaire ont retenu des éléments et établi un diagnostic. 2 axes de progrès ont été retenus : « Améliorer la compréhension en lecture » et « Apprendre à être élève » et 3 volets : « Parcours citoyen », « Parcours éducation artistique et culturelle », « Volet numérique ».

Ce document permet notamment aux enseignants de renforcer la cohérence dans leurs actions et d'adopter une direction commune.

Présentation du document.

Concernant le volet numérique, l'équipe enseignante reste en attente des tablettes et PC, non récupérés depuis la rentrée.

Pour ce qui concerne la question des parents d'élèves relative à la liaison GS-CP, l'équipe enseignante répond que la première action envisagée sera la chorale en décembre. Les autres actions réalisées en 2017-2018 devraient être toutes reconduites.

Pour répondre aux différentes orientations du projet d'école, plusieurs actions sont définies :

○ **Projet en lien avec l'O.C.C.E.** : « Coup de cœur pour un livre » 4 classes MS et GS concernées.

○ **Animations et sorties scolaires (en projet)**

En lien avec les projets des classes

Découverte du monde animal sur 3 périodes (1 : Animaux domestiques et de la ferme – 2 : Animaux sauvages-Forêt et savane- 3 : Animaux aquatiques)

Animations proposées par le service restauration de la Mairie de Saint-Grégoire

- Petit déjeuner pédagogique : Niveaux TPS et PS – 3 classes concernées. Petits déjeuners proposés par M. Denot en collaboration avec le service restauration et les membres des services civiques, organisés le lundi 19 et le mardi 20 novembre
- Animations et accueil libre à la médiathèque de Saint-Grégoire

Une animation par trimestre et par classe pour chacune des classes de l'école + un ou deux accueils libres par classe de MS et/ou GS et par période. Avec la collaboration de M. Vincent Fayoux.

Autres actions réalisées ou à l'étude :

- Naissance de poussins à l'école et installation d'un poulailler durant les vacances d'automne.
- Visites à l'écomusée de La Ferme de la Bintinais - 3 classes concernées- Septembre et octobre 2018
- Sortie à la Foire Internationale de Rennes : participation des élèves à divers ateliers.
- Sorties aux Musée de Bretagne et/ou et Musée des Beaux-Arts : selon les projets des différentes classes des élèves de MS et GS
- Sortie à la Ferme pédagogique : 3 classes de PS et MS concernées - Avril 2018
- Sortie à l'Aquarium de Saint-Malo Visite et animations pour toutes les classes de l'école Juin 2018

Certains parents s'interrogent sur le mode de transport choisi concernant les sorties nécessitant plusieurs changements (bus, métro, navettes). Compte-tenu de l'âge des élèves et de la responsabilité portée par les accompagnateurs (parents, grands-parents), ils préféreraient que soient privilégiés autant que possible les trajets en car, plus confortables.

Les enseignantes concernées répondent que ce fonctionnement, depuis plusieurs années, n'a jamais posé de problème. Les enfants semblent ravis de découvrir le bus et le métro pour certains et le coût est très réduit. Elles indiquent qu'il pourrait y avoir moins de sorties si un car était nécessaire à chaque fois. Les représentants de parents d'élèves proposent à la mairie d'augmenter alors le budget alloué aux sorties scolaires des élèves grégoriens.

Il est malgré tout convenu de présenter un devis pour l'emploi d'un autocar lors d'une prochaine sortie, pour un éventuel financement par la F.C.P.E.

Par ailleurs, certains parents s'interrogent sur les intérêts pédagogiques de la sortie à la Foire Internationale de Rennes. Les enseignantes concernées présentent une liste d'ateliers intéressants auxquels elles ont participé par le passé. Les élèves apprécient cette sortie.

○ **Animations diverses**

Spectacle Noël : Choix de la représentation « *Tao pêcheur de lune* » par la Compagnie La Malle Théâtre » de Rennes- Réservation pour 2 représentations le 14 décembre 2018. Ces représentations sont financées par la Mairie de Saint-Grégoire (Coût = 907,00 €). Un goûter de Noël sera organisé lors de la semaine précédant les vacances scolaires à l'occasion de la visite du Père Noël. Les détails de l'organisation seront présentés aux parents d'élèves début décembre.

Chorale de Noël

Les élèves des différentes classes chantent ensemble pour présenter leur chorale aux autres classes. Les élèves de MS et GS recevront les élèves de CP.

Projets A.P.S.

- Les élèves de MS et GS de Mme Goethal (en attente accord M. Rondin pour occupation du COSEC à la rentrée vacances d'automne), Mme Coignac et de Mme Froger disposent des salles « parquet » et du dojo les lundis et jeudis matins de 9h00 à 10h00.
- Voir possibilité d'avoir accès aux salles du centre multi-fonctions durant les heures de classes ?
- Des activités de découverte et d'exploration du milieu aquatique vont être mises en place au Centre Aquatique de Saint-Grégoire, organisées sur la dernière période de l'année scolaire. Le bon déroulement de ces séances impose des conditions d'encadrement strictes et, en complément de l'enseignant et d'encadrants (parents bénévoles), la présence de deux adultes agréés, professionnels qualifiés ou intervenants bénévoles. Les dates et lieux des temps d'agrément ont

été transmis aux familles et sont disponibles sur le panneau d'affichage. Un second mot d'information sera transmis en janvier.

Interventions de l'association « Lire et faire lire »

Trop de contraintes matérielles obligent les enseignantes à devoir reporter ces interventions. Les intervenantes sont invitées à accompagner les élèves lors des sorties à la médiathèque.

Concernant les sorties scolaires, une Charte de l'accompagnateur a été rédigée afin de déterminer précisément les rôles de chacun. Les enseignantes la distribueront à chacun des parents concernés qui s'engagent à la respecter.

Cette liste d'actions dans les classes n'est pas exhaustive et de nombreuses actions autour du projet d'école sont mises en place dans les classes. Celles-ci ont été développées par les enseignantes lors des réunions de classe en présence des parents d'élèves. Les enseignantes restent à disposition des parents d'élèves pour répondre aux questions concernant la mise en œuvre pédagogique de leurs actions.

Financement et O.C.C.E.

Les projets sont majoritairement financés par le budget octroyé par la Mairie de Saint-Grégoire. Les derniers crédits du compte O.C.C.E. correspondent aux dons des parents en début d'année scolaire (encaissement en cours), les bénéfices de la fête de l'école reversés par l'Association des parents d'élèves (900,00 €) ainsi que le financement des achats liés aux représentations de fin d'année scolaire (84,03 € pour 2018), les bénéfices de la vente des photographies scolaires et autres produits (sacs à dos en coton cette année) ainsi que des demandes de participation pour certaines sorties. Les enseignantes tiennent à préciser que cette participation peut être prise en charge par l'O.C.C.E. (sur proposition directe de l'enseignante à la famille ou sur demande), afin de minimiser la participation financière des familles en difficulté.

Cotisation O.C.C.E. et assurance MAIF : celle-ci d'élève à 382,74 € pour cette année scolaire (155 élèves et 8 adultes coopérateurs).

Comme chaque année, une demande de subvention sur projet sera effectuée en direction de la Mairie pour les sorties de fin d'année. La somme attribuée est généralement d'un montant de 600,00 €.

9. Préparation du budget Mairie 2019 - Fonctionnement et Investissement - Équipement numérique

Demande de subvention sur projet

Demandes investissement – Question de la réfection des cours de l'école maternelle et de l'aménagement dans le projet de rénovation. Mme Vinet indique qu'une réflexion était en cours. Un diagnostic global des besoins sera effectué prochainement.

Question de l'équipement en dalles tactiles, plus ergonomiques selon une maman d'élève.

Demandes 2019 - Informatique

- Equipement des salles de classes : 1 PC/classe

10. Questions des représentants des parents d'élèves

Réponses au Courrier adressé à M. le Maire en date du 3 octobre 2018 :

- **Présence Police municipale** : les parents ont demandé un renforcement de la présence de la police municipale pour garantir la sécurité aux abords de l'école et faciliter la traversée des élèves et parents aux 2 passages piétons. Ils demandent à minima un repositionnement du policier municipal sur le passage piéton au droit de l'école maternelle (comme l'an dernier).
La Mairie indique qu'une réflexion est en cours sur les missions globales de la police municipale. La priorité sera, entre autres, de garantir la sécurité aux abords des écoles dès que les effectifs le permettront. Concernant la demande de repositionnement, Monsieur Bouvier indique qu'il va faire le nécessaire.
- **Demande de toilettes supplémentaires** : les parents appuient les enseignantes et ont demandé l'installation d'un bloc WC supplémentaire, accolé à la classe de Madame Fort. Cela permettrait aux plus petits de ne pas avoir à « sortir » du modulaire pour se rendre aux WC, notamment lorsque les conditions météorologiques sont mauvaises. De plus, le travail des ATSEM serait facilité. La mairie indique qu'elle a obtenu les félicitations des services de l'Education Nationale pour l'installation de la nouvelle école. Elle ajoute qu'il faut tenir compte des WC du centre multifonctions dans le calcul et par conséquent ne prévoit pas pour le moment de WC supplémentaires, malgré les courriers reçus de certains parents.

Les parents et enseignantes regrettent très fortement cette position et indiquent qu'il devient nécessaire de revoir cette position. Face à ce constat, Mme Vinet indique qu'elle va finalement porter cette demande devant le Bureau Municipal. Les enseignants et parents demandent que cette démarche soit portée la plus rapidement possible.

- Conditions d'accueil en cas de pluie : les parents ont demandé l'installation d'un dispositif de protection entre les structures modulaires (type auvents, barnums) afin de garantir un confort minimal pour les échanges parents/enseignants en cas de pluie. La Mairie indique qu'il n'a jamais été question de tels dispositifs et par conséquent n'envisage pas une issue positive à cette demande.

Dates prochaines réunions Commission travaux : Madame Vinet indique que les travaux viennent à peine de débuter. Par conséquent, une Commission travaux pourrait être envisagée après les vacances de Noël, quand il y aura plus d'éléments à présenter.

Demande de mise en place d'une réunion Commission périscolaire trimestrielle : La Mairie ne souhaite pas multiplier les réunions. Il est proposé que la Commission actuelle Restauration fusionne avec la Commission périscolaire, dans le but de soulager les Conseils d'écoles. La première date proposée est le jeudi 6 décembre 18h15.

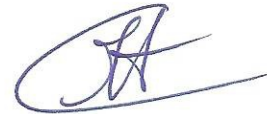
Le présent compte-rendu sera affiché à l'entrée de l'école (panneaux d'affichage) et sera également disponible pour consultation sur le site des parents d'élèves F.C.P.E. <http://fcpe-stgregoire.org/>

La présidente du conseil d'école

La secrétaire de séance



Mme Christine FORT



Mme Emmanuelle COIGNAC
(Rédaction du point 10. par les
représentants des parents élus - FCPE)

Annexe 1



École Maternelle Publique Paul-Émile Victor
12, rue Paul-Émile Victor
35760 Saint-Grégoire
02 99 68 86 19
ecole.0351901b@ac-rennes.fr

**N.B. : Les parties supprimées sont rayées.
Les parties ajoutées sont en vert.**

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

« en application du règlement départemental »

Article I : Admission et inscription

L'admission est prononcée, dans la limite des places disponibles, au profit des enfants âgés de deux ans révolus au jour de la rentrée scolaire. ~~« et dont l'état de maturation physiologique est compatible avec la vie collective en milieu scolaire ».~~

L'inscription est enregistrée par la directrice de l'école sur présentation du certificat d'inscription délivré par le Maire de Saint-Grégoire, du livret de famille et d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication.

En cas de changement d'école, un certificat de radiation émanant de l'école d'origine doit être présenté.

Article II : Fréquentation

L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement, pour la famille, d'une fréquentation régulière souhaitable pour le développement de la personnalité de l'enfant, le préparant ainsi à recevoir la formation donnée par l'école élémentaire.

L'école n'est pas obligatoire avant 6 ans.

Les parents doivent signaler toute absence dans les meilleurs délais et en indiquer le motif.

Article III : Horaires et accueil des élèves

~~Le matin (Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi)~~

~~L'école commence à 8h45 (portes closes à 8h50)~~

~~et se termine à 12h00 / 12h15 le mercredi~~

~~Les élèves de TPS, PS et MS sont accueillis dans les classes de 8h35 à 8h45.~~

~~Les élèves de GS sont accueillis dans la cour de l'école.~~

L'après-midi

L'école commence à 14h00 (portes closes à 14h00) et se termine à 16h30, le lundi et le jeudi, à 15h15 le mardi et le vendredi.

Jours d'école **Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi**

Horaires **Matin : 8h30** Heure de fermeture du portail - **Accueil à 8h20 - 12h00**

Les élèves des classes de MS-GS et GS sont accueillis dans la cour de l'école, les autres élèves sont accueillis dans les salles de classes.

Après-midi : 14h00 - Accueil à 13h50 - 16h30

~~**Suppression** À 13h50, les élèves qui reviennent de l'extérieur sont invités à rejoindre la cour de l'école ou la salle d'activités physiques et sportives (par temps de pluie uniquement), accompagnés par une personne adulte. Concernant les élèves de petite section, ils doivent être~~

confiés au personnel ATSEM des salles de repos selon les conditions définies dans la note du cahier de liaison.

Article IV : Dispositions générales

Le maître et tout intervenant autorisé s'interdisent tout comportement, geste ou parole qui traduirait indifférence ou mépris à l'égard de l'élève ou de sa famille, ou qui serait susceptible de blesser la sensibilité des enfants.

De même les élèves, comme leur famille, doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne du maître, tout autre employé de l'Éducation Nationale ou du personnel communal ou encore au respect dû à leurs camarades ou aux familles de ceux-ci.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L. 141-5-1 du Code de l'Éducation, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Selon la loi du 3 août 2018, l'utilisation des téléphones mobiles est interdite dans l'enceinte de l'école.

Article V : Surveillance

L'accueil des élèves est assuré dix minutes avant l'entrée en classe. Les enfants sont remis soit au service d'accueil périscolaire, soit au personnel enseignant chargé de la surveillance.

Ils sont repris par les parents ou par toute personne nommément désignée par eux par écrit et présentée par eux à l'enseignant ou à la directrice (à défaut, une pièce d'identité sera réclamée). Tout enfant arrivant à l'école « avant l'heure » **avant 8h20** sera remis au service d'accueil périscolaire, de même pour tout enfant non repris ~~après 12h00, du lundi au vendredi, après 16h30 le lundi et le jeudi et après 15h15 le mardi et le vendredi.~~ **après 16h30.**

Ce service est organisé par la Mairie de St Grégoire et fonctionne ~~les jours travaillés de l'année scolaire de 7h30 à 8h35, de 12h00 à 13h50, de 16h30 à 18h45 le lundi et le jeudi et de 15h15 à 18h45 le mardi et le vendredi~~ **les jours d'école de 7h30 à 8h20, de 12h00 à 13h50 et de 16h30 à 18h45.**

Article VI : Maladie / Accident

Un enfant malade n'est pas reçu à l'école. Aucun médicament ne peut être administré par le personnel de l'école, sauf cas exceptionnel, dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (rédigé par le Médecin Scolaire) ou, pour les élèves porteurs de handicap, **dans le cadre d'un Projet Personnalisé de Scolarisation.**

Pour tout transfert de médicaments « parents/nourrice » ou autre, ceux-ci doivent être impérativement confiés à l'enseignant.

Si un enfant est accidenté ou tombe malade **présente des symptômes s'apparentant à une maladie** pendant la journée, les parents sont immédiatement informés et en cas de gravité, les consignes d'alerte aux services d'urgence sont appliquées -Appel 15- .

Article VII : Hygiène

Les enfants doivent être dans un état de propreté absolu (vêtements et corps). Le linge prêté par l'école devra être rendu propre. Les vêtements des enfants, recommandés pratiques et non fragiles, doivent être impérativement marqués à leur nom.

Lorsqu'un enfant a des poux, les parents devront le ~~soigner de façon énergique~~ **traiter de façon efficace**, afin d'éviter toute propagation.

Les animaux **en provenance de l'extérieur** (même tenus en laisse) sont interdits dans l'enceinte de l'école.

Article VIII : Assurance et responsabilité

L'attention des parents est attirée sur le fait que l'assurance responsabilité civile ne couvre pas l'enfant qui se blesse lui-même. Il est conseillé de bien examiner son assurance. Il est interdit de confier des objets dangereux (billes, petits jouets...) aux enfants ainsi que des objets de valeur. Les écharpes, colliers et autres bijoux sont également proscrits, s'étant révélés dangereux sur la cour de récréation.